

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2018.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 20

Nombre de conseillers votants 26

L'an deux mille dix-huit le quinze mai, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2018.

**Présents** : Dominique Parrel, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux-Sibillon, Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoît Astier, Christophe Rival, Benoît Mischel.

**Pouvoir** : Claude Rey à Dominique Parrel, Gérard Chêne à Jean-Pierre Métral, Odile Lantz à Patrick Warin, Claire Panczuk à Myriam Cébola, Cécile Bally à Claude Marcel, Fabien Fortoul à Benoît Astier

**Absents excusés** : Françoise Derancourt Pons.

**Secrétaire de séance** : Christophe Jayet-Laraffe

Validation des comptes rendus du 22 janvier 2018, 12 mars 2018 et 5 avril 2018 : adoptés à l'unanimité.

Dominique Parrel souhaite rajouter une question à l'ordre du jour : entretien du terrain synthétique de Dalmassière : accepté à l'unanimité.

## INTERCOMMUNALITE

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

### PLH 2019-2024

Le maire rappelle que le Pays Voironnais s'est engagé dans la démarche d'élaboration de son 4<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat 2019-2024, lors du Conseil Communautaire du 28 février 2017.

Elaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Après une année de réflexion partagée, le projet de PLH a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 24 avril 2018.

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH doit être soumis aux communes membres de l'EPCI, dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet arrêté. Faute de réponse dans cette période, leur avis est réputé favorable.

L'avis du Conseil Municipal doit être retourné à la Communauté du Pays Voironnais avant le 29 juin 2018 au plus tard. Le maire rappelle que le PLH est joint à la note de synthèse ainsi que la proposition de délibération.

Eve Marie Buissière a une remarque : La démarche du PLH n'est pas comprise. Pourquoi cherchons-nous à nous adapter aux demandes ?

Benoît Mischel - L'esprit du PLH est que les logements soient dans le pôle urbain ?

Dominique Parrel – oui puisqu’il y a les services

Eve Marie Buissière – la population se retrouve dans le bas du Pays Voironnais avec tous les services. Et dans le territoire « nord » on ne réalise rien. Ne devrions-nous pas repenser une autre répartition, modifier cette politique d’aménagement. Ce constat la choque.

Patrick Warin : nous ne pouvons pas favoriser l’urbanisation dans les territoires ruraux, l’étalement urbain, ce n’est plus possible.

Dominique Parrel : Je confirme que le principe fort de base c’est éviter l’étalement urbain et non consommer des terrains agricoles. Obligation d’afficher sur les documents d’urbanisme : pôle urbain et pôle d’appui décidés de façon supra lors de l’élaboration des PLU. Ce n’est pas une volonté d’un territoire, ce sont des règles imposées par les lois.

Benoît Astier – Ce que je comprends du message de Eve Marie Buissière, est ce que nous ne favorisons pas certains territoires par rapport aux autres qui se dépeuplent.

Dominique Parrel – effectivement lorsque il y a discussion sur les extensions de réseaux eau potable, assainissement, nous restons sur le densifié, car il s’agit d’une question de coût. Et puis les pôles urbains possèdent les services nécessaires à la population, nous n’allons pas changer le sens de l’aménagement et est ce souhaitable, cela ne va pas dans la logique d’économie de terrain, de coûts d’aménagement pour la collectivité publique, de politique de transport....

Eve Marie Buissière – la densification du territoire pourrait être différente ; la politique doit inventer, là dans le cas du PLH on gère comme des gestionnaires. Ce PLH n’est pas ambitieux.

Dominique Parrel précise qu’il a voté le PLH. Les conseils municipaux doivent s’exprimer. Ils sont libres nous sommes en démocratie. Il s’agit d’un engagement vis-à-vis du territoire. Ce serait complexe que les communes ne valident pas ce PLH.

Dominique Parrel présente les tableaux et la fiche de Coublevie

Benoît Mischel pose la question sur la continuité du territoire entre la Métropole de Grenoble et le Pays Voironnais.

Dominique Parrel rappelle au Conseil Municipal que c’est une décision qui fait l’objet d’une motion du Pays Voironnais auprès de Monsieur le Préfet, qui l’a transmise au Ministère

Benoît Mischel estime que la façon de travailler n’est pas réaliste.

Dominique Parrel fait constater que le dernier PLH n’était pas loin de la réalité.

Après ce débat le Maire procède au vote :

**Contre : 7 voix**, Eve Marie Buissière, Claude Marcel et son pouvoir Cécile Bally, Benoît Mischel, Jean-Marc Roux Sibillon, Christophe Rival, Benoît Astier.

**Absentions : 14 voix** - Claire Moynier, Claire Panczuk, Gérard Rostaing, Claire Richard, Jean-pierre Métral, Myriam Cebola, Geneviève Charbit, Martine Perrin, Louis Miccoli, Christophe Jayet, Rachel Carretti, Gérard Chêne, Anne Coudreuse, Chantal Doucet,

**Pour 5 voix** : Patrick Warin, Odile Lantz, Dominique Parrel, Fabien Fortoul, Claude Rey.

Le projet de PLH n’est pas adopté par le Conseil Municipal.

## **Adhésion achat groupé électricité SEDI 2019**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

Suite à la décision de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais de rejoindre le groupement d'achat d'électricité du SEDI, la commune de Coublevie doit donner un avis favorable pour adhérer au groupement.

Quelques points de rappel effectués par Dominique Parrel : pourquoi a-t-on besoin de faire ce contrat. Tous les contrats souscrits à plus de 36KWA doivent passer en offre de marché. Coublevie est concerné par deux bâtiments le stade de Dalmassière et le Groupe scolaire d'Orgeoise. L'accord cadre porte sur une durée de 4 ans dont 2 marchés subséquents. Le prix que nous aurons pour 2019/2020 ne sera pas identique à 2020/2021. Une des conditions requise : demander 100 % d'énergie renouvelable.

Après débat le Conseil municipal par 25 pour et une abstention Gérard Rostaing émet un avis favorable pour adhérer au groupement et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

### **Servitude de passage**

Sur le projet Terra Vinéa, une servitude de passage a été prévue dans l'élaboration du projet afin d'avoir en objectif de rejoindre la voie verte. La pente est importante, mais cela sera un aménagement utile. Le Conseil Municipal doit délibérer pour constituer la servitude. Un plan est joint ainsi que l'extrait de la notice. Après débat le conseil municipal à l'unanimité adopte cette servitude de passage.

### **Modification de la délibération 120/2017 concernant l'ancienne école du Bourg.**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

La modification consiste à délibérer sur la vente du terrain assiette du **projet accession** à la Société d'Habitation des Alpes dans les mêmes conditions que prévues initialement au Foyer de l'Isère. Rappel du projet : 10 logements en accession, 15 logements locatifs sociaux et 1 local associatif destiné à être revendu à la commune.

Les conditions financières :

- . Achat par la SHA à la commune de Coublevie pour un montant de 230 000 €,
- . Vente du local associatif à la commune pour un montant de 132 080 €

Les parcelles concernées :

- . SHA locatif : AK 748.749.750.751.752.753
- . SHA accession : AK 745.746.747.754.755

Il y a lieu également de valider le transfert du PC obtenu au nom du Foyer de l'Isère à la société d'habitation des Alpes.

Le conseil municipal après débat valide à l'unanimité les deux points et autorise le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

## **Administration générale**

### **Jury d'assises pour l'année 2019**

Le tirage au sort des jurés d'assises ne s'effectue pas car non présence d'un élu de la commune de la Sure en Chartreuse. Ce tirage au sort est reporté au prochain Conseil.

## **MAPA**

### **MAPA travaux rénovation école du Bérard**

*Dossier présenté par Louis Miccoli*

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé. La remise des plis était fixée au 3 mai 2018. L'offre était constituée de 8 lots : démolition maçonnerie, menuiserie extérieures alu serrurerie, menuiseries intérieures bois, plâtrerie peinture, sols souples faïences, flocage, électricité courants faibles, plomberie sanitaires chauffage ventilation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 09/05/2018 pour l'analyse des offres. Elle était accompagnée par le cabinet d'architecte ROUSSEY Jean-Luc.

Après analyse des dossiers, la CAO propose au conseil municipal d'attribuer au marché de travaux de rénovation de l'école du Bérard :

- Lot 1 : TDMI à Pont de Claix (Isère) pour un montant de 37 049,00€ HT soit 44 458,80 € TTC
- Lot 2 : SBS Menuiseries à Goncelin (Isère) pour un montant de 13 846,00 € HT soit 16 615,20 € TTC
- Lot 3 : A2M à La Buisse (Isère) pour un montant de 14 500,00 € HT soit 17 400,00 € TTC
- Lot 4 : EHP à Tullins (Isère) pour un montant 14 620,35 € HT soit 17 544,42 € TTC
- Lot 5 : CIOLFI à Moirans (Isère) pour un montant 9 316,00 € HT soit 11 179,20 € TTC
- Lot 6 : IPG à St Nazaire Les Eymes (Isère) pour un montant 3 966,40 € HT soit 4 759,68 € TTC
- Lot 7 : FC ELEC à Voiron (Isère) pour un montant 17 800,00 € HT soit 21 360,00 € TTC
- Lot 8 : CHARAT à Voiron (Isère) pour un montant 38 190,50 € HT soit 45 828,60 € TTC

Cette dépense est prévue au BP 2018 programme «804 – Ecole du Bérard».

Le Conseil Municipal doit valider le Mapa avec les sociétés, et autoriser le maire à signer tous les documents liés à ce sujet. Après débat le conseil municipal valide ces choix et autorise le maire à signer les documents de ce marché.

## **FINANCES**

### **Décision modificative**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

Une erreur de saisie du budget sur les opérations d'ordre nécessite une décision modificative pour un montant de 854.10 €.

Une dépense non prévue sur les journées de l'environnement est à acter en décision modificative : 1 080 €.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision modificative et autorise le Maire à signer les documents.

### **Demande de subvention**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

Le gouvernement a souhaité prolonger l'effort de l'Etat en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement public local.

Une enveloppe de 1 661 Millions € est ainsi mobilisée au plan national :

- . 615 M € au titre de la dotation de soutien (FSIL) à de grands projets d'investissement et au financement des mesures prévues dans les contrats de ruralité.
- . 1 046 M € sont dédiés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'enveloppe FSIL représente 73.2 M€ pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, dont 13.8 M€ pour l'Isère, qui devront être engagés pour 2018.

Après étude des dispositions applicables quelques dossiers présentés au titre de la DETR le sont également au titre du FSIL.

Afin de garantir une obtention maximum de subventions 4 dossiers sont à présenter au titre du FSIL. Accessibilité gymnase tennis, centre de loisirs, gymnase municipal, travaux école du Bérard, modulaires Orgeoise, eaux pluviales.

Le conseil municipal après débat accepte que les dossiers de demande de subvention soient établis comme précédemment expliqués et autorise le Maire à signer les dossiers en conséquence.

## JEUNESSE

*Dossier présenté par Jean-Pierre Métrol*

### **BILAN ACCUEIL de LOISIRS 2017**

Un nouveau marché avec LEO LAGRANGE a débuté en janvier 2017 et se poursuivra jusqu'à fin décembre 2018.

Accueil de loisirs sur les vacances scolaires soit 59 jours de fonctionnement et sur les mercredis Soit 37 jours de fonctionnement soit un total de **96 jours sur 2017**.

**La communication** se fait par mail, bulletin municipal, le blog et le Dauphiné.

Un site internet Léo Lagrange vient d'être finalisé début 2018.

**Les inscriptions** démarrent un mois avant chaque période. Une permanence est systématiquement proposée le 1er jour d'ouverture des inscriptions.

### **BILAN du SECTEUR ENFANCE**

Capacité pour les – de 6ans (28) et pour les + de 6 ans (36) soit un total de 64 enfants.

#### **Fréquentation des mercredis**

Une moyenne de 17 enfants pour les – de 6 ans et de 24 pour les + de 6 ans soit un total de 41.

L'effectif de 54 a été atteint un mercredi. Nous avons recensé 129 enfants pour 87 familles.

Les familles avec enfant unique sont majoritaires et importantes. 26 familles fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs le mercredi et 26 autres ne l'utilisent que ponctuellement.

#### **Activités proposées**

Thématique « le tour du monde des pays » (2016-2017), le lien inter générationnel (2017-2018).

Des sous thématiques comme « Loulou fait le tour de l'Asie », « on fait le marché », « le samouraï des temps modernes », « le goût dans tous ses états », « initiation QI Gong », « maison des jeux de Grenoble », « domaine des fauves à Fitolieu.etc.

**BILAN** avec une équipe plus stable et une adjointe de direction plus présente sur le terrain, la dynamique de projet fut plus importante.

#### **Les petites vacances**

Vacances d'hiver 52 familles ont inscrit 77 enfants. Moyenne stable de 29 enfants.

Vacances de printemps 60 familles ont inscrit 90 enfants. Moyenne de 32 soit une baisse de 17% due à une diminution passagère des – de 6 ans qui ont basculé chez les + de 6 ans.

Vacances d'automne 65 familles ont inscrit 96 enfants soit une augmentation de 11%.

Vacances de Noël 28 familles ont inscrit 43 enfants soit une moyenne de 29 enfants par jour.

**NB** : Un petit problème de restauration du à l'inaccessibilité du restaurant scolaire pour cause de travaux.

#### **Activités proposées.**

Du carnaval chinois en passant par les indiens et cowboys qui font du sport, puis la découverte des sports américains et aussi jusque dans la peau d'un robot.etc.

Du fait du glissement des – de 6 ans, le groupe des + de 6 ans s'est trouvé surchargé et donc il a été créé le groupe des 6 ,9 ans.

**Les grandes vacances** 14 jours de fonctionnement en juillet et 13 seulement en août.

#### **Effectifs**

186 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs (hors séjours), 147 enfants en juillet pour 107 familles et 109 enfants en août pour 78 familles. Une fréquentation hebdomadaire de 53 enfants sur les 27 jours d'été. Constat d'une hausse de fréquentation la dernière semaine d'août. Une moyenne journalière de 26 enfants pour les 3/5 ans et de 36 pour les 6/9 ans. La deuxième semaine de juillet a été plus chargée avec les 3/5 ans avec un taux de remplissage de 100% sur les 5 jours consécutifs.

Le 27 juillet la capacité de 27 a été atteinte. La semaine du 15 août (3 jours seulement) reste la plus basse en termes de fréquentation estivale.

#### **Activités proposées**

Eveil aquatique à Aquazen, Walibi aux Avenières, baignade à Marandan, sortie à la bergerie de la Motte d'Aveillans, sortie au parc d'aventure de la Brunerie à Voiron.etc.

**BILAN** : Effectifs très satisfaisants. Chaque groupe d'âge se voit attribué une salle spécifique ce qui simplifie l'organisation. Le projet d'animation à la semaine semble plaire d'autant que les familles bénéficient d'un tarif avantageux. Chaque année voit une adaptation en prenant en compte le retour des

familles, de l'équipe d'animation et de direction.

### **Des temps forts**

- Un fil rouge tel le petit routard, un personnage retrouvé tout au long du périple autour de l'Europe.
- Une journée coopérative pour établir plus de lien entre fratries et ce au travers d'un grand jeu.
- La sortie du vendredi qui rencontre un grand succès.
- Un apéritif convivial du jeudi soir et non plus du vendredi soir les familles étant d'avantage pressé à la veille du week-end.
- La soirée familiale du 27/7 ayant pour thème l'Espagne avec environ 100 participants autour d'activités diverses mais aussi d'une paella géante réalisée avec les enfants.
- Le coin plage une nouveauté 2017 qui correspond à un coin calme situé en salle de l'aumônerie.
- Les très bonnes conditions météorologiques ont fait qu'il y a eu que très peu d'utilisation des salles municipales.

### **Moyens humains**

Une équipe en juillet et une équipe en août avec des animateurs qualifiés et compétents qui connaissent la structure et sont positionnées sur des postes référents. AURELIE la Directrice assure la direction et la gestion (administrative, financière, organisation générale) avec partenaires et familles. L'Adjointe de Direction (coordinatrice des TAP) assure en alternance avec une stagiaire BPJEPS le direction adjointe (suivi pédagogique, logistique, sorties, temps forts, relations enfants /animateurs /parents).

### **Les séjours, la nuitée, la veillée**

Pour les séjours le choix a été fait de les organiser sur un même site avec différents groupes d'âges, avec différents accueils de loisirs Léo Lagrange, avec des thèmes variés.

Ainsi il a été mutualisé le poste de Directrice, l'équipe d'animation, les objectifs pédagogiques, le transport le matériel pédagogique, les intervenants à la journée.

Le site de La Jacine à Bouvante -le-Haut a été retenu pour sa qualité d'hébergement, les prestations d'animation, le cadre géographique du Vercors, et les nombreux équipements.

Il y a eu de surcroît un séjour cirque pour 6 enfants de 8/9 ans, un séjour multi activités pour 16 coubleviteains de 8 à 13 ans.

Bilan très satisfaisant pour la qualité du site, la mixité des groupes, mais aussi la participation d'un enfant autiste ce qui a permis d'échanger sur la notion de différence, de tolérance, d'accessibilité, de partage et d'entraide.

La nuitée a accueilli 9 enfants de 6/9 ans et 13 enfants de 4/6 ans sur la veillée (excellentes conditions météorologiques).

### **BILAN du SECTEUR JEUNESSE**

Le groupe des 10/13 ans désormais bien identifié (CM2 et futurs collégiens) +6ème et 5ème

- Pour les vacances d'hiver 11 présents sur 10 jours de fonctionnement.
- Pour les vacances de Printemps 9 jeunes accueillis sur 9 jours de fonctionnement.
- Pour les vacances d'automne 14 jeunes inscrits sur 9 jours de fonctionnement.
- Pour les vacances de Noël 7 jeunes sont accueillis sur 4 jours.

Une salle dédiée, un animateur impliqué, un programme construit, des projets élaborés avec les jeunes font qu'ils sont incités à venir à l'accueil de loisirs.

### **Les grandes vacances**

Au mois de juillet l'effectif a varié de 4 à 9 jeunes et en août de 2 à 10 jeunes.

Le secteur jeunesse a accueilli 52 jeunes contre 42 en 2016 d'où une augmentation. Un projet vidéo « les aventures de MAX » a largement mobilisé. Une nouvelle dynamique a fait qu'une fréquentation plus importante s'est fait jour cette année. Des activités variées hand sur gazon, découverte du pilât, piscine Aquazen, aventure Kart, pêche, Addict Wake à Moirans, baignade, construction d'une planche de surf et tournoi de jeux vidéo.

### **Les séjours**

Multi activités neige à Saint Julien en Vercors, du 20 au 24 février 2017. 7 jeunes de 7/15 ans issus de 7 familles sont partis en séjour découvrir la pratique de l'airboard de la cani randonnée, du fatbike et la patinoire. De préciser que ces jeunes n'ont pas souhaité faire du ski.

Un jeune de 15 ans porteur de handicap a réussi à s'intégrer et profiter pleinement su séjour.

Un séjour VTT du 10 au 14 juillet à Rencurel a regroupé 6 jeunes de coublevie. Un enfant porteur de handicap a pu participer mais soulignant une grosse fatigue son séjour a été adapté à son rythme

## **ANALYSE GLOBALE**

L'espace jazz a accueilli en 2017, 335 enfants issus de 213 familles (315 pour 194 en 2016)

Légère baisse des 3/5 ans et une journée en moins sur l'année 2017.

En 2017 l'accueil de loisir comptait 157 filles pour 178 garçons.

### **Répartition en QF**

34% des familles inscrites ont un QF supérieur à 1811

17% des familles inscrites ont un QF inférieur à 811

La prise en charge du CCAS s'élève à 1907,50 euros pour 2017 et concerne 25 familles coublevitaines

La fluctuation fréquente du QF pour certaines familles occasionne des difficultés dans le suivi de la comptabilité. Un calcul nouveau des tranches de QF permettrait peut-être d'y remédier. Une réflexion sur le sujet va être entreprise. Pour ce qui est des origines géographiques, 84% sont des coublevitains, 7,5% sont des voironnais, 2,3% sont d'autres communes du Pays voironnais et 6,1 % de communes extérieures. Les coublevitains sont prioritaires pour les inscriptions.

### **L'Accueil des enfants porteurs de handicap**

En 2017, 13 enfants porteurs de handicap ont été accueillis à l'Espace JAZZ.

### **Participation des familles et les temps festifs**

Les parents font partis intégrante du projet, partagent des moments conviviaux et de façon occasionnelle peuvent accompagner leur enfant porteur de handicap.

### **Participation de l'accueil de loisirs**

aux journées de l'environnement (jeux en bois traditionnels, vitrine d'un jardin partagé.etc...

-à coulevie en fête (réalisation d'une pièce de théâtre).

-à la journée des associations.

-au marché de Noël (exposition de photos et cartes réalisées avec les enfants)

### **Le partenariat**

-avec la municipalité

-avec les structures Léo Lagrange

-avec les associations locales (comité des fêtes, association Qi Gong, espace Aquazen, association Forme et vitalité.

Association de parents d'élèves.

-Le pays voironnais.

-l' HEPAD

### **La Sécurité sur l'accueil de loisirs**

Un protocole semblable à un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) a été mis en place dans le cadre de la mise à l'abri et d'évacuation des enfants en cas d'alerte attentat.

## **PERSPECTIVES**

-Vraisemblablement suppression des TAP pour l'année scolaire 2018-2019.

-Ré organiser l'accueil des enfants le mercredi à l'accueil de loisirs (accueil à la journée avec repas et demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

-Re considérer le personnel actuellement en CD2I.

-Grille des tarifs à revoir et reprendre.

-Revoir quelques aménagements dus aux difficultés rencontrées avec le prestataire de restauration.

-Utilisation du restaurant scolaire pour les petites vacances scolaires sur 4 jours

(lundi,mardi,mercredi,jeudi) et pour les grandes vacances sur 3 jours (lundi,mardi, jeudi).

-Aménagement accessibilité PMR à l'accueil loisirs prévu pour septembre 2018.

-Installation casiers pour les 3/5 ans à l'étage (demande de la PMI).

-Réalisation d'étagères pour le rangement du matériel pédagogique dans le local contigu du bureau de la directrice

-Installation armoire dans salle de l'aumônerie pour rangement matériel pédagogique spécifique à la salle en question.

-Installation d'un jeu d'extérieur pour enfants – de 6 ans (investissement réalisé par Léo Lagrange)

## **TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES.**

Chaque année une adaptation des TAP se fait en fonction des effectifs, du nombre de classes, des salles disponibles, des moyens humains et des retours des enfants.

**Retours négatifs**

- Un seul jour d'activité hebdomadaire. Ce qui fait que certains enfants ne peuvent y participer ne mangeant pas à la cantine.
- Problème des animateurs ou agents à remplacer (absence, changement de poste, impossibilité de remplacement).
- Le suivi du Projet Educatif De Territorial (PEDT) s'avère parfois difficile avec l'ensemble des équipes.
- Les échanges avec les enseignants nécessitent d'être approfondis.
- Des effectifs parfois importants sur certaines activités. Des adaptations ont été nécessaires.

**Retours positifs**

- Une équipe Léo Lagrange renforcée (coordinatrice, une stagiaire en BPJEP, une personne en service civique).
- Mixité entre les équipes (mairie et Léo Lagrange).
- Achat de matériel pédagogique pouvant être utilisé pendant les TAP, la garderie, par l'accueil de loisirs.
- Au Bérard des activités spécifiques pour le groupe des CM2.
- Un grand jeu spécifique à chaque fin de de période pour tous les groupes.
- La limitation des effectifs sur le groupe sport au gymnase.
- Les questionnaires auprès des enfants intéressants et utiles pour la construction des futurs programmes tout au long de l'année.
- Utilisation des outils Léo Lagrange (malle de l'esprit sportif, livrets, jeux, de société etc...).

**CONCLUSIONS**

Avec le renouvellement du marché avec Léo Lagrange nous pérennisons notre engagement éducatif mis en place depuis de nombreuses années et faisons confiance à Léo Lagrange pour qu'il continue à porter avec écoute, adaptabilité, souplesse, sécurité et de façon innovante et créative nos valeurs dans l'intérêt des enfants pris en charge et de leur familles.

**Point rajouté sur l'entretien du terrain synthétique.**

Jean Pierre Métral rappelle que l'entreprise LAQUET devait l'entretien gratuit sur 2 ans. Voiron a acheté une machine pour entretenir ses terrains. Coulevie après avis de Voiron s'est rajouté sur cette charge mais Voiron ne peut pas assurer l'entretien total de ce terrain. Donc depuis le début d'année plus aucun entretien n'est effectué.

Selon l'entreprise Laquet, 20 passages sont nécessaires.

L'association foot interpelle : si nous n'entretiens plus ce terrain, il va se détruire

Une décision est à prendre : charge supplémentaire 12000€/an pour les 20 passages dont 2 en profondeur.

Dominique Parrel rappelle que Jean Pierre Métral a réalisé une étude sur l'effectif club et les scolaires ; l'utilisation est très importante. Une lettre a été faite à la Région et copie au lycée F Buisson afin de demander une participation plus conséquente de la Région au financement de ces utilisations

Eve Marie Buissière demande si la fusion avec la Buisse et St Jean de Moirans n'a pas engendré un financement de l'entretien ? Elle demande également suite aux interrogations sur la teneur cancérigène de la matière, si nous songeons à la remise en herbe ?

Dominique Parrel rappelle que suite au courrier d'un utilisateur lié à la santé des enfants un devis a été demandé aux entreprises prestataires, pour installer des billes végétales : coût de l'opération 170 000 €.

Christophe Rival estime que vu le coût d'entretien ne faut-il pas envisager une remise en herbe

Dominique Parrel explique que la prochaine équipe décidera.

Jean Pierre Métral insiste : Si nous n'entretiens pas l'investissement est réduit à néant. Il faut dans un premier temps effectuer un gros entretien immédiatement et ensuite peut être financer l'achat d'une machine, cela est à étudier.

Le conseil municipal après débat valide à l'unanimité l'entretien immédiat qui n'est pas prévu sur le budget et Gérard Rostaing est chargé de faire une projection sur les machines qui pourraient être achetées par la collectivité. Il faudra contacter également l'afipaeim qui pourrait peut-être mutualiser une machine pour plusieurs communes.